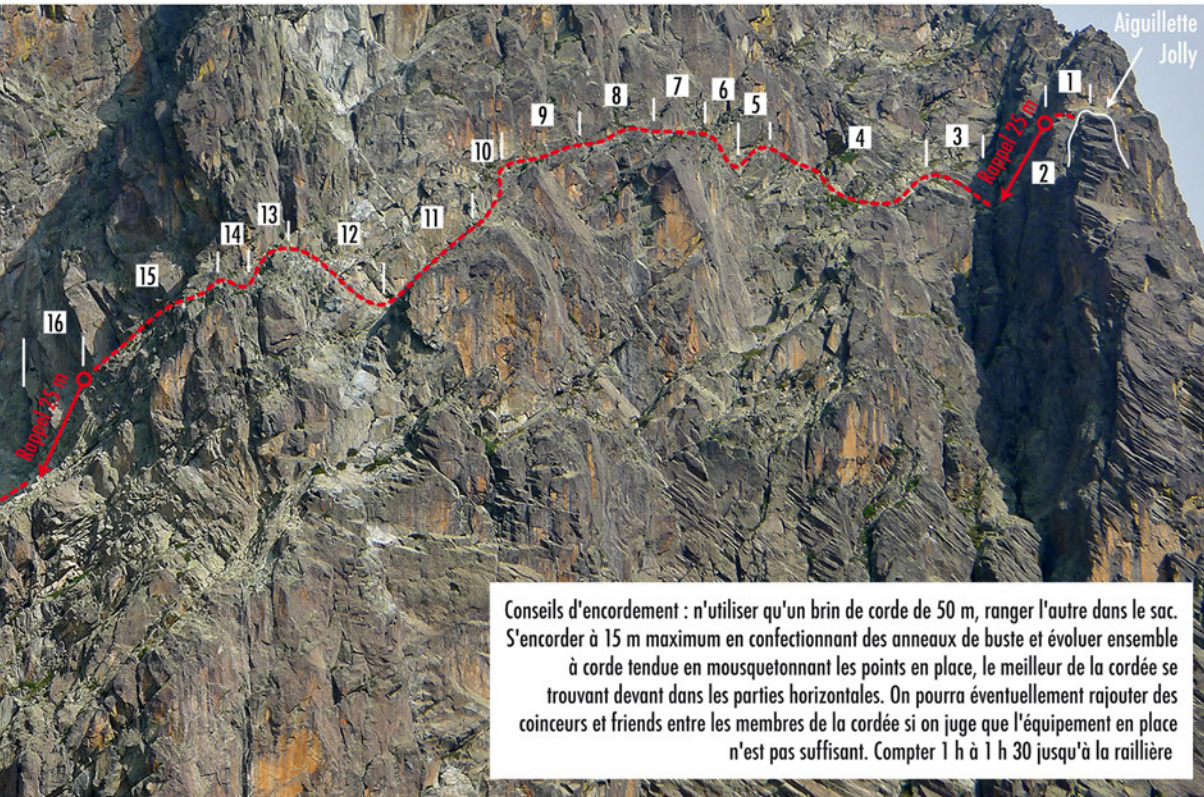


Voie normale de descente de la Muraille de Pombie depuis l'Aiguillette Jolly, par la voie des Vires

En septembre 2011, sous l'impulsion de guides de haute montagne, l'équipement de la voie a largement été complété de pitons et anneaux de corde, afin de rendre son parcours plus lisible et facile. La descente en rappel de la Muraille de Pombie, devenue à la mode depuis quelques années, est très déconseillée : ancrages à revoir, fortes probabilités de coincements de cordes, risque de chutes de pierres sur des cordées évoluant plus bas dans la muraille, croisement avec des cordées qui montent, etc. Ces rappels sont le théâtre de nombreuses interventions des secouristes.



Conseils d'encordement : n'utiliser qu'un brin de corde de 50 m, ranger l'autre dans le sac. S'encorder à 15 m maximum en confectionnant des anneaux de buste et évoluer ensemble à corde tendue en mousquetonnant les points en place, le meilleur de la cordée se trouvant devant dans les parties horizontales. On pourra éventuellement rajouter des coincideurs et friends entre les membres de la cordée si on juge que l'équipement en place n'est pas suffisant. Compter 1 h à 1 h 30 jusqu'à la raillière



Depuis la brèche de sortie de la SE classique 2 solutions :
 - (recommandée) faire l'enjambement depuis la brèche puis traverser à gauche jusqu'au rappel (V)
 - descendre jusqu'où se trouve le grimpeur en rouge et remonter à la vire du rappel par un dièdre (V)



Faire un rappel de 25 m jusqu'à une large plateforme herbeuse. Ne surtout pas descendre dans le grand couloir à gauche sur la photo. Il faudra au contraire remonter de quelques mètres comme le tracé rouge l'indique (passage montré sur la photo 3)



Du pied du rappel, remonter de quelques mètres par l'écaille (III)



Du haut de l'écaille, traverser des jardins herbeux faciles, en descendant au début, puis en remontant, jusqu'à une vire facile au bout de laquelle se trouve un gros cairn, au-delà duquel on trouvera une nervure en rocher brisé qu'il faudra descendre, montrée sur la photo 5)